

Département du Doubs  
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports  
Service Territorial d'Aménagement de BESANCON  
Commune de QUINGEY

Arrêté n° ACT O 25-136.EGR LL

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route Départementale 13,  
située en et hors agglomération,  
commune de QUINGEY,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,  
MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE QUINGEY,**

- VU** la demande de l'entreprise SARL ARBRE EN TETE domiciliée 7 rue de Montchevriez 25190 PESEUX et représentée par Mr BINDER Luc.
- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 67021 du 30 mai 2024 portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable du service des Transports,
- VU** l'avis favorable de la DIR EST,

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux d'évacuation des embâcles sous le Pont de Loue en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation

**ARRÊTENT**

**ARTICLE 1**

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la RD 13, du PR 1+475 au PR 1+670, sur le territoire de la commune de QUINGEY au niveau du Pont de Loue **le mardi 8 et mercredi 9 juillet 2025 de 8H30 A 17H00** suivant l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2**

La déviation sera assurée pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint :

Au carrefour D17/D13 à CHOUZELOT prendre direction BYANS SUR DOUBS sur D13 jusqu'au carrefour D13/D101. Prendre ensuite direction LOMBARD sur D101 en traversant QUINGEY. A LOMBARD prendre direction BRERES et LE VAL par D 15A jusqu'au carrefour RN83/D15A pour rejoindre QUINGEY par RN 83 et D13 jusqu'au Pont de la Loue. Déviation identique en sens inverse,

### ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux riverains.

### ARTICLE 4

Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours.

### ARTICLE 5

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs et activée par l'entreprise « Arbre en Tête ».

### ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

### ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

### ARTICLE 8

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de BESANCON – 7, avenue de la Gare d'Eau - 25000 BESANCON,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Madame le maire de la commune de QUINGEY,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de QUINGEY,
- Entreprise ARBRE EN TETE - 7 rue Montchevriez 25190 PESEUX (arbre-en-tete@orange.fr)

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Chef de District de Besançon DIR-EST – Division Exploitation de Besançon – Petite Vèze – RD104 – 25660 LA VEZE,
- Messieurs les maire des communes de BRERES - LOMBARD,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires – Service CSR/SRTIC – Transports exceptionnels.

A QUINGEY, le 13/6/25  
Par délégation du Maire  
Madame le Maire  
Marc JACOB  


À BESANCON, le 18 JUIN 2025

Pour la Présidente du Département du Doubs,  
L'adjoint au chef du service territorial  
d'aménagement,



N. CORNETTE

Notifié le

18 JUIN 2025

**D13 QUINGEY**  
**TRAVAUX SUR PONT SUR LA LOUE**  
**ROUTE BARREE LE 8 ET 9 JUILLET 2025**  
**DE 8H30 A 17H00**

**SUIVRE ITINERAIRE DE DEVIATION PAR**

- D 13 DIRECTION RN 83 DANS QUINGEY**
- D 15E1 ECHANGEUR RN 83**
- D 15E3 DIRECTION BRERES**
- LOMBARD**
- D17 DIRECTION QUINGEY**



